

## **Action RE- buts**

Coalition montréalaise  
pour une gestion écologique  
et économique des déchets



Montréal, le 12 novembre 2008

Madame Line Beauchamp  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Orientation à privilégier concernant les sacs de plastique au Québec

Madame,

Votre récente déclaration concernant l'identification du potentiel de recyclage des sacs en plastique est un premier pas encourageant l'industrie du plastique à se responsabiliser concernant la fabrication, le transport et la vente des sacs en plastique. Action RE-buts félicite les démarches entreprises visant la réduction, la réutilisation et le recyclage des sacs de plastique au Québec. Toutefois, en attendant d'arriver, tôt ou tard et à l'instar de nombreuses communautés en Amérique du Nord et de nombreux pays dont l'Irlande qui ont banni les sacs, nous vous proposons les étapes de transition suivantes. L'industrie du plastique doit :

- cesser toute production, toute vente et toute importation de sacs non recyclables ou non compostables ;
- financer l'ensemble des coûts de la collecte et de tri des sacs utilisés par les consommateurs québécois et actuellement récupérés par les municipalités du Québec;
- doter chaque région du Québec des installations de recyclage des sacs en plastique;
- mesurer et rendre public l'ensemble des impacts environnementaux de la production, du transport, de l'utilisation et du recyclage des sacs en plastique;

L'industrie du plastique doit donc assumer immédiatement les coûts de récupération et de tri des sacs en plastique actuellement payés par les contribuables québécois. Si l'une ou l'autre des autres mesures ne sont pas en place d'ici la fin 2008, l'industrie du plastique doit verser à un « Fonds de recyclage du plastique » une redevance environnementale de 0,10\$ le sac produit, vendu ou importé. Ce fonds pourrait être géré par Recyc-Québec en vue de doter chaque région du Québec des installations de recyclage du plastique et pour amoindrir les impacts sérieux de la grande majorité des sacs en plastique actuellement enfouis ou brûlés.

Dans son rapport de consultation remis en juin 2008, la Commission des transports et de l'environnement mentionne que « la réduction à la source reste l'enjeu principal et sa priorité doit être considérée dans la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles ». Action RE-buts est tout à fait en accord avec cette recommandation et l'organisme prône comme première action pour une gestion écologique et économique des matières résiduelles la réduction à la source avant tout. Pour ce faire, les actions mises en place par le ministère dans le dossier des sacs d'emplettes, doivent viser le retrait définitif des sacs de plastique distribués gratuitement dans les commerces.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre haute considération.



---

Céline Martin, présidente  
Action RE-buts

- c. c. Mme Johanne Riverin, vice-présidente, Communications, sensibilisation et éducation RECYC-QUÉBEC
- c.c. La Presse, Le Devoir, Le Soleil, Le Journal de Montréal, La Tribune, Le Nouvelliste, Le Droit, le Quotidien

**1555 A avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 4H7, (514) 396-7894**  
**[www.actionrebut.org](http://www.actionrebut.org)**